



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 8
Absent : 0

Date de la convocation : 20 juin 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°91

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU POINT JEUNES

Par délibération du 16 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du Point Jeunes.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient de modifier l'article III période et horaires d'ouverture :

- Horaire d'ouverture du Point Jeunes en période scolaire : Accueil Jeunes en période scolaire
Tous les mercredis de 13h30 à 17h30 (14h-18h00 auparavant)

- Horaire d'ouverture du Point Jeunes pendant les vacances scolaires (sauf jours fériés) :
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (10h-12h et 14h-18h auparavant)
de 12h00 à 13h30 pour les jeunes ayant réservé un repas (12h-14h auparavant)
Ajout de l'ouverture de 17h30 à 21h30 sur projet d'activité uniquement.

Au vu de ces modifications, il est proposé d'approuver le nouveau règlement du Point Jeunes tel que joint à la présente.

VU la délibération du 16 novembre 2021 approuvant le règlement intérieur du Point Jeunes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le nouveau règlement du Point Jeunes tel que joint à la présente,
- charge M le Maire de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 6 JUIL. 2023

